



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 26 juin 2014

Président : M. MILLOT

Secrétaire de séance : Mme BLANC

Convocation envoyée le 19 juin 2014

Publié le 2 juillet 2014

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 50

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 16

SCRUTIN : POUR : 66

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres titulaires présents :

M. Alain MILLOT	M. Charles ROZOY	M. Hervé BRUYERE
M. Pierre PRIBETICH	M. Patrick MOREAU	Mme Sandrine RICHARD
M. Jean ESMONIN	Mme Stéphanie MODDE	M. Thierry FALCONNET
M. Patrick CHAPUIS	Mme Christine MARTIN	M. Louis LEGRAND
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Danielle JUBAN	M. Patrick ORSOLA
M. Rémi DETANG	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Florence LUCISANO
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Jean-François DODET	M. Georges MAGLICA	M. Jean-Philippe MOREL
Mme Colette POPARD	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Nicolas BOURNY
M. Michel JULIEN	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Frédéric FAVERJON	Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Corinne PIOMBINO
M. Didier MARTIN	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Anaïs BLANC
M. Dominique GRIMPRET	M. François HELIE	M. Damien THIEULEUX
M. Michel ROTGER	Mme Chantal OUTHIER	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Jean-Patrick MASSON	M. Emmanuel BICHOT	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Édouard CAVIN	M. Cyril GAUCHER.
M. André GERVAIS	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	

Membres suppléants avec voix délibératives présents :

Membres titulaires absents :

M. Benoît BORDAT	M. José ALMEIDA pouvoir à M. Rémi DETANG
M. Abderrahim BAKA	M. François DESEILLE pouvoir à M. Jean-François DODET
Mme Catherine VANDRIESSE	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à Mme Christine MARTIN
M. Roland PONSAA	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
Mme Louise BORSATO	M. François REBSAMEN pouvoir à M. Charles ROZOY
M. François NOWOTNY	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Georges MAGLICA
Mme Dominique BEGIN-CLAUDET	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Colette POPARD
M. Jean DUBUET	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à Mme Danielle JUBAN
M. Jacques CARRELET DE LOISY	M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Jean-Louis DUMONT	M. Jean-Yves PIAN pouvoir à Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
M. Patrick BAUDEMONT	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
M. Jean-Frédéric COURT	Mme Anne ERSCHENS pouvoir à M. François HELIE
Mme Noëlle CABBILLARD	Mme Claudine DAL MOLIN pouvoir à M. Thierry FALCONNET
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	Mme Céline TONOT pouvoir à Mme Florence LUCISANO
	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Damien THIEULEUX.

OBJET : CULTURE ET SPORTS

SAS Cercle Dijon Bourgogne - Subvention complémentaire pour les MIG pour la saison sportive 2013-2014 - Avenant n°1 à la convention du 28 janvier 2014

Par délibération en date du 19 décembre 2013, le Conseil Communautaire de l'Agglomération Dijonnaise a attribué une subvention d'un montant de 181 000 € à la SAS Cercle Dijon Bourgogne en contrepartie des missions d'intérêt général que cette dernière devait réaliser au cours de la saison sportive 2013-2014.

Les missions d'intérêt général se répartissaient de la façon suivante :

- 121 000 € en contrepartie de l'intervention des joueurs et de leur encadrement dans des structures sociales, sportives et socio-éducatives des communes du Grand Dijon ;
- 30 000 € en contrepartie d'interventions pendant la période estivale à la piscine du Carrousel de Dijon,
- 30 000 € affectés à la mise en œuvre des dispositions de la charge du sport éco-citoyen approuvée par la Ville de Dijon en 2009.

Au vu des actions réalisées par le club, de ses besoins financiers et de ses résultats sportifs, il est proposé d'attribuer une subvention complémentaire de 75 000 € à la SAS Cercle Dijon Bourgogne pour couvrir la réalisation de missions d'intérêt général décrites ci-dessus, sous réserve de l'admission du club à la Ligue Féminine de Handball au titre de la saison sportive 2014-2015.

**LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :**

- **d'attribuer** une subvention complémentaire de 75 000 € à la SAS Cercle Dijon Bourgogne pour couvrir la réalisation de missions d'intérêt général sous réserve de l'admission du club à la Ligue Féminine de Handball au titre de la saison sportive 2014-2015 ;
- **d'autoriser** le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de subventionnement en contrepartie de l'accomplissement de mission d'intérêt général GDCV2014-014 du 28 janvier 2014 annexé à la présente délibération ainsi que tout acte nécessaire à l'application de cette décision.



Avenant n° 1
à la convention de subventionnement en contrepartie
de l'accomplissement de mission d'intérêt général
GDCV2014-014 du 28 janvier 2014

ENTRE

La Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, représentée par son Président, Monsieur Alain MILLOT, dûment habilité par délibération en date du 26 juin 2014,

d'une part,

ET

La Société par Actions Simplifiées (SAS) Cercle Dijon Bourgogne dont le siège social est à Dijon, salle André Sellenet, 9 rue Ernest Champeaux, représentée par sa Présidente, Madame Karine SAVINA,

d'autre part,

VU

- L'article 19-3 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives,
- Le décret n° 2001-828 du 4 septembre 2001 pris pour l'application de l'article 19-3 de la loi précitée, complété par circulaire interministérielle n° NOR/INT/B/02/00026/C du 29 janvier 2002, adressée aux Préfets de Région et de Département, relative aux concours financiers pouvant être apportés par les collectivités territoriales aux sportifs professionnels et précisant notamment la consistance des missions d'intérêt général,
- La demande de subvention complémentaire formulée par la SAS Cercle Dijon Bourgogne,
- La délibération du Conseil Communautaire de l'Agglomération Dijonnaise du 26 juin 2014 relative à l'attribution d'une subvention complémentaire de 75 000 € en faveur de la SAS Cercle Dijon Bourgogne pour couvrir la réalisation de missions d'intérêt général au cours de la saison sportive 2013-2014 sous réserve de l'admission du club à la Ligue Féminine de Handball au titre de la saison sportive 2014-2015,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

Article 1

L'article 2 de la convention de subventionnement en contrepartie de l'accomplissement de missions d'intérêt général GDCV2014-014 du 28 janvier 2014 est modifié comme suit :

« Considérant le rayonnement de la SAS Cercle Dijon Bourgogne sur l'ensemble du territoire de l'agglomération, le Grand Dijon attribuera à la SAS Cercle Dijon Bourgogne une subvention de 256 000 € en contrepartie des missions d'intérêt général que cette dernière réalisera au cours de la saison sportive 2013-2014. »

Article 2

L'article 3 de la convention de subventionnement en contrepartie de l'accomplissement de missions d'intérêt général GDCV2014-014 du 28 janvier 2014 est modifié comme suit :

« En application des dispositions législatives et réglementaires ci-dessus visées, le Grand Dijon s'engage à verser les sommes énumérées ci-dessous en contrepartie des missions d'intérêt général suivantes :

- 171 000 € en contrepartie de l'intervention des joueurs et de leur encadrement dans des structures sociales, sportives et socio-éducatives des communes du Grand Dijon,
- 42 500 € en contrepartie d'interventions pendant la période estivale à la piscine du Carrousel à Dijon,
- 42 500 € affectés à la mise en œuvre des dispositions de la charte du sport éco-citoyen approuvée par la Ville de Dijon en 2009. »

Article 3

Les autres dispositions de la convention GDCV2014-014 du 28 janvier 2014 demeurent inchangées.

Fait à Dijon, le

Pour la SAS Cercle Dijon Bourgogne
La Présidente
Karine SAVINA

Pour la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise
Le Président
Alain MILLOT